

Josiane Boulad-Ayoub



L'ABBÉ GRÉGOIRE

ET LA NAISSANCE DU
PATRIMOINE NATIONAL

sui vi des

TROIS RAPPORTS
SUR LE VANDALISME



L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LA NAISSANCE
DU PATRIMOINE NATIONAL

suivi des

TROIS RAPPORTS SUR LE VANDALISME

COLLECTION MERCURE DU NORD/ VERBATIM

Se concentrant sur le discours oral, cette collection, un sous-ensemble de Mercure du Nord, transcrit mot à mot, *verbatim*, les conférences sur les grands problèmes de l'heure qu'éclairent d'éminents conférenciers en lettres et en sciences humaines.

Le lecteur retrouvera ainsi, rapportés sous forme de texte écrit, les débats auxquels il s'intéresse et qui se répercutent à travers le monde philosophique, social et politique.

Autres titres parus dans la collection

Marc Angenot, Mai-Linh Eddi et Paule-Monique Vernes, *La tolérance est-elle une vertu politique ?*, 2006.

Clément Lemelin, *L'accessibilité aux études supérieures*, 2006.

Michel Troper, *Le gouvernement des juges*, 2006.

Shauna Van Praagh, *Hijab et kirpan. Une histoire de cape et d'épée*, 2006.

Michel Guérin, *La seconde mort de Socrate*, 2007.

Mireille Delmas-Marty, *L'adieu aux Barbares*, 2007.

Hubert Bost, *Bayle et la « normalité » religieuse*, 2007.

Ethel Groffier-Klibansky, *Le statut juridique des minorités sous l'Ancien Régime*, 2007.

Bertrand Binoche, *Sade ou l'institutionnalisation de l'écart*, 2007.

Marc Angenot, *En quoi sommes-nous encore pieux ?* 2008.

Jules Duchastel, *Mondialisation, citoyenneté et démocratie. La modernité politique en question*, 2008.

Paule-Monique Vernes, *L'illusion cosmopolitique*, 2008.

Michel Jébrak, *Société du savoir, néoténie et université*, 2008.

Marcel Dorigny, *Anti-esclavagisme, abolitionnisme et abolitions*, 2008.

François Ost, *Le droit comme traduction*, 2009.

Dorval Brunelle, *L'autre société civile, les mouvements sociaux et la lutte pour les droits fondamentaux*, 2009.

JOSIANE BOULAD-AYOUB

**L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LA NAISSANCE
DU PATRIMOINE NATIONAL**

suivi des

**TROIS RAPPORTS
SUR LE VANDALISME**



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2012

ISBN : 978-2-7637-9833-2

PDF : 9782763798349

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Au programme de l'Université du Québec à Montréal :
Architecture moderne et Patrimoine,
à ses étudiants (2010-2011) et à son directeur,
le professeur Réjean Legault

SOMMAIRE



On discute beaucoup aujourd'hui de questions liées au patrimoine culturel ; et tout comme si l'on était revenu aux débats qui ont agité l'Assemblée nationale, au temps de la Révolution française, on s'interroge avec passion s'il faut conserver à tout prix les témoins du passé, ou si, au contraire, il ne faudrait pas en faire table rase, laissant libre cours à un nouvel élan, débarrassé des vieilles scories ?

La figure de l'abbé Grégoire, celui qui a forgé le terme même de vandalisme, est incontournable dans cette problématique. Chargé de faire rapport sur la question à la Législative, au nom du Comité d'instruction publique dont il était membre, il réussit à faire triompher la difficile synthèse entre ce sens du passé et cette volonté de renouveau qui partagent ses collègues députés et contribue à jeter les bases idéologiques et institutionnelles du patrimoine national.

Ses arguments, les divers champs où s'applique son action multiforme, restent encore d'actualité par beaucoup d'aspects, y compris les problèmes que posent pour nous, à l'heure de la mondialisation et de la décolonisation, la définition de ce qui constitue un patrimoine national et public.

Nous faisons suivre notre analyse du discours de l'abbé Grégoire, de la reproduction *in extenso* des célèbres trois rapports sur la lutte contre le vandalisme révolutionnaire et sur les mesures à prendre pour protéger les monuments, les œuvres d'art et les bibliothèques.

L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LA NAISSANCE DU PATRIMOINE NATIONAL



Il n'y a rien de mieux que les décrets contradictoires, votés, à un mois d'intervalle, à l'intérieur de la seule année 1792, pour mettre en relief les deux tendances qui s'opposent dans le débat sur le patrimoine pendant la Révolution : détruire ou conserver.

Le 14 août 1792, c'est le décret qui autorise la destruction des symboles de l'Ancien régime et qui déchaîne l'iconoclastie, les déprédations, les dilapidations en légalisant et en facilitant le vandalisme. Mais le 16 septembre 1792, l'Assemblée législative vote la conservation des « chefs-d'œuvre des arts » qui sont menacés de disparition, de déprédation, de vol ou de friponnerie, interdisant ainsi le vandalisme et le réprimant.

Encore une fois, l'abbé Grégoire se montrera capable de concilier les contraires. Il réussit à faire triompher la difficile synthèse entre ce sens du passé et cette volonté de renouveau qui partagent ses collègues députés et contribue à jeter les bases idéologiques et institutionnelles du

patrimoine national. Ses arguments, les divers champs où s'applique son action multiforme, restent encore d'actualité par beaucoup d'aspects, y compris les problèmes que posent pour nous, à l'heure de la mondialisation et de la décolonisation, la définition de ce qui constitue un patrimoine national et public.

Le dépassement qu'opère Grégoire sur toutes ces questions est bien annonciateur du « monde nouveau » qui oriente son action et qu'il appelle à instaurer : en même temps que naît la notion de patrimoine national, les facettes de sa réalité, les contraintes de sa gestion sont cernées et confrontées aussi bien que sont escomptées les promesses politiques, scientifiques et artistiques du développement de la « révolution culturelle » en marche. Si Grégoire est bien la conscience morale de la Révolution, il s'avère ici, en compagnie du Comité d'instruction publique dont il est membre pendant plusieurs années bien remplies, la conscience culturelle de la République.

C'est qu'il ne faudrait surtout pas réduire à sa dénonciation du vandalisme le rôle joué par Grégoire dans l'édification d'une politique du patrimoine national. En révolutionnaire et en savant, soucieux de l'utile et de l'intérêt collectif, il n'entend pas seulement par patrimoine national le patrimoine monumental ou artistique.

Sa lutte contre le vandalisme, comme en témoignent ses trois rapports sur la question qui lui ont été commandés par l'Assemblée nationale, fourmille d'arguments davantage

politiques et moraux qu'esthétiques. Grégoire est à mon sens ici plus conservateur que novateur, introduisant l'idée d'un héritage national à préserver et favorisant la valeur exemplaire de l'œuvre d'art. On y reviendra tout à l'heure plus en détail. Paradoxalement, le Grégoire novateur et pleinement révolutionnaire se retrouve lorsque il détruit les institutions du passé mais pour mieux en créer d'autres — j'entends ici toutes les institutions culturelles qui sont aux fondements du monde nouveau dont il assure les bases avec ses collègues de l'Instruction publique.

Je passerai ensuite en revue les arguments soutenant l'avènement des institutions culturelles dont la Révolution est l'initiatrice et Grégoire le principal artisan : l'Institut national qui remplace les académies, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), bien sûr, l'imposition de la langue française, langue de la raison et de la liberté, langue de l'unification de la République ensemble avec le système d'instruction publique, non seulement dans les régions de la France mais aussi destinée à remplacer les inscriptions en latin sur les monuments et le latin à la messe, l'entreprise de la bibliographie générale, la liste des savants, des gens de lettres, des artistes, bref de tous les « hommes de paix », de ces ressources humaines qui font partie du patrimoine national, envers lesquels la Patrie reconnaissante doit prodiguer ses récompenses.

J'évoquerai en conclusion la position de Grégoire, grosse de discussions aujourd'hui, sur le transport en

France des œuvres d'art de l'étranger à la faveur des conquêtes de l'armée, et son argument-maître à cet égard : les œuvres d'art retrouvent enfin dans les musées nationaux la patrie de cette liberté qui les a fait éclore.

Le patrimoine monumental et les Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme et les moyens de le réprimer

Le patrimoine devient national au fur et à mesure que la notion révolutionnaire de « Nation » se consolide et s'enrichit. De même la connotation de « public » tire son importance dans l'imposition grandissante de l'intérêt collectif et du bien de la patrie sur le privé et le familial.

La force des choses est aussi pour beaucoup : la confiscation des biens du Clergé (2 novembre 1789), de la Couronne (10 août 1792) et des émigrés (8 avril 1792) met l'État en charge d'un riche patrimoine immobilier et mobilier. Châteaux, églises, tableaux, sculptures, orfèvrerie, mobilier, etc. deviennent propriété de l'État. Et Grégoire en 1794 sera attentif à défendre l'idée de la responsabilité de l'État, c'est-à-dire du peuple souverain, pour sauvegarder le bien public. Dans son rapport sur le vandalisme, il souligne ce qu'exige la continuité culturelle :

Les monuments doivent être protégés en vertu de l'idée que les hommes ne sont que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a le droit de vous demander des comptes.

Le concept de patrimoine, et, en particulier, de patrimoine national, avec ce sens d'héritage commun, remonte, disent les historiens¹ à la démarche de François Puthod de Maisonrouge, un érudit provincial, membre par la suite de la Commission révolutionnaire des monuments chargée de sauvegarder le patrimoine littéraire, artistique, monumental. La pétition qu'il présente le 4 octobre 1790 à l'Assemblée Constituante réclame, au nom de leur valeur historique, de conserver les monuments et de les réunir dans un muséum.

Quelques jours plus tard, le 13, Talleyrand fait voter un décret, « acte fondateur d'une politique du patrimoine », protégeant de la dégradation et du pillage les chefs d'œuvre des arts. Talleyrand fait valoir dans son discours trois idées que nous retrouverons au long des débats entourant la question du vandalisme et de l'anti-vandalisme et auxquelles se grefferont les arguments de Grégoire. Il s'agit de :

1. la valeur didactique et historique : les monuments des arts instruisent et renseignent sur le passé ;
2. la valeur exemplaire que sous-tend la notion

1. Voir in Simone Bernard-Griffiths, Marie-Claude Chemin et Jean Ehrard (dir), *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988, Paris, Universitas, 1992, la contribution de Édouard Pommier, directeur des Musées de France, « Discours iconoclaste, discours culturel, discours national, 1790-1794 », p. 303.

d'héritage : les monuments servent de modèle aux artistes des générations suivantes ;

3. la valeur politique : les arts parlent le langage de la liberté qui leur a permis de se développer.

Il appartiendra à la Convention de mettre ces principes à exécution grâce à deux grands types de mesure : la prévention et les sanctions judiciaires, les moyens institutionnels de sauvegarde. Une politique de conservation et de protection du patrimoine littéraire, artistique et scientifique, devenu patrimoine national¹, prend forme par les actes successifs de l'Assemblée nationale de confiscation au profit de l'État des propriétés et des biens meubles de la couronne, du clergé, de l'ordre de Malte, des nobles, des émigrés et des suspects.

La signification du concept de patrimoine passe ainsi de patrimoine de famille, d'intérêt privé, à patrimoine de la nation, d'intérêt public ; il accompagne le développement de l'idée de nation et le sentiment d'identité nationale, mais implique également la responsabilité de la nation à l'égard de l'héritage culturel qu'elle doit gérer.

1. Le décret du 2 novembre 1789 met à la disposition de la nation les immeubles et les terres vendus comme bien nationaux et les biens mobiliers, c'est-à-dire les tableaux, les objets d'art, les bibliothèques, les statues, les objets scientifiques. Ces mesures seront étendues le 2 septembre 1792 aux biens des émigrés : châteaux, palais, hôtels particuliers avec leurs mobiliers. À cela vont s'ajouter par ordre de la Convention, le 1^{er} août 1793, la confiscation des maisons, édifices, parcs, jardins, enclos portant encore des armoiries ou tout signe de féodalité.

Deux tendances contradictoires se font jour. D'un côté, nous avons l'idée de Révolution, l'idée-maîtresse de régénération, de création d'un nouveau peuple, d'un « nouveau monde », comme dit Grégoire, qui, à la limite, tendrait à faire disparaître les arts qui jusqu'ici n'ont fait que caresser le despotisme ou alors de leur assigner une tâche morale et réparatrice. De l'autre, l'idée de continuité, d'héritage, de legs, idée statique mais dynamisée par l'idée de contribution au progrès et du rôle des arts et de la philosophie dans l'avènement de la nation, de la liberté et de la Révolution, et dans tout ce qui assure la supériorité de la France sur ses ennemis.

Grégoire, comme aussi ses collègues du Comité d'instruction publique, Coupé de l'Oise, Marie-Joseph Chénier, Mathieu, marchent sur une corde raide. Grégoire ne penche pas du côté de la tendance iconoclaste même s'il semble lui donner des gages, justement au nom même de la valeur suprême de liberté qui va justifier sa lutte contre le vandalisme. Il peut bien s'exclamer, à l'occasion de la Fête de la Fédération, les 19 et 20 juin 1790, à l'occasion de la motion d'Alexandre de Lameth voulant qu'on jette à bas les quatre esclaves entourant la statue de Louis XIV, place des Victoires :

il importe à la gloire de la nation de ne laisser subsister aucun monument qui rappelle des idées d'esclavage offensantes pour les provinces réunies au royaume ; il est de la dignité d'un peuple

libre de ne consacrer que des actions qu'il ait lui-même jugées et reconnues grandes et utiles¹.

On tient déjà ici les enjeux qui sous-tendent ses positions anti-vandalistes et qui relèvent bien plus de ses valeurs morales et de ses convictions révolutionnaires que d'un sentiment esthétique ou d'un esprit conservateur.

Les célèbres rapports sur le vandalisme dont il est l'auteur sont commandés, en l'an II, par la Convention au Comité d'Instruction publique. Ils sont à l'origine, comme on le sait, de la politique du patrimoine national ; Grégoire s'arrêtera au bout du troisième rapport, la question de la liberté des cultes commandant davantage son attention, à ce moment de la conjoncture politique. Soulignons qu'ils sont contemporains du rapport et projet de décret sur le CNAM que Grégoire présentera à la Convention, de même que de ses autres rapports sur lesquels je reviendrai, sources également et compléments de la préoccupation patrimoniale de la République.

Les rapports sur les destructions opérées par le vandalisme, qui s'échelonnent au long de l'an II et de l'an III, présentent un certain nombre d'arguments dont l'unité et l'actualité résident dans ce qu'on peut appeler une politique de la liberté. Grégoire les complètera, en quelque sorte, par le rapport et les mesures prises pour rapatrier, au sens strict, dans le pays de la liberté, les œuvres d'art qui

1. *Archives parlementaires*, T XVI, p. 393.

résident dans les pays étrangers au fur et à mesure de leur émancipation par les armées révolutionnaires.

Le rapport sur les inscriptions des monuments publics (22 nivôse, an II) met de l'avant cette idée qui court à travers les rapports sur le vandalisme qu'il est à la fois révolutionnaire et utile de les conserver : ces monuments ne sont pas contraires aux principes de l'égalité et de la liberté et ils sont utiles car ils illustrent les époques de l'Histoire. De même, Grégoire insistera dans le premier rapport sur la « barbarie contre-révolutionnaire » et le « fanatisme d'un nouveau genre » qui privent la nation d'œuvres dont tant le capital de travail que la valeur marchande font l'envi et l'admiration des ennemis de la République.

L'argumentaire est clair et politiquement habile. Livres, mobilier, œuvres d'art diverses appartiennent à la Nation. Elle seule peut décider ce qui doit être conservé ou détruit. Les objets nationaux, formuleront les articles du décret invitant à la surveillance et à la dénonciation des dégradateurs et des dilapidateurs, sont la propriété de tous et mis sous la garde et la responsabilité de tous « comme la patrie ». Être patriote, c'est donc respecter le patrimoine national. C'est le premier point dont les autres découlent.

Quels sont les avantages pour la nation de cette conservation ? Du point de vue de l'instruction publique, ces biens culturels sont des témoins historiques enrichissant la

connaissance ; du point de vue de l'éducation morale¹, on peut les voir comme des espèces de « pilori perpétuel », renforçant la haine envers la tyrannie qu'ils illustrent, jouant ainsi le rôle de contre-modèles à ne pas imiter. Du point de vue des artistes eux-mêmes, considérés comme citoyens, ce serait contre-révolutionnaire, ce serait « offenser à l'égalité et aux lois », aux valeurs républicaines et démocratiques, que de considérer artistes et hommes de génie comme de mauvais citoyens.

Une république ne doit connaître que des citoyens ; et quels qu'ils soient, la loi doit frapper ceux qui sont coupables et protéger ceux qui sont purs,

dit Grégoire pour conclure cette partie de l'argumentation.

Grégoire passe ensuite à l'attaque tout en étendant, de manière très moderne, aux artistes et aux grands hommes, en général, la notion de patrimoine public : « un grand homme est une propriété nationale ». Cette façon de voir fortifiera les arguments du rapport par Grégoire, présenté l'an III à la séance du 17 vendémiaire, *sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants, aux gens de lettres et aux artistes*. Pour en revenir au vandalisme, il faut considérer ce mouvement de déprédation à l'égal d'une conspiration. On a fait une loi contre les émigrés, il s'agit de la prolonger sur les objets d'art, en interdisant que ces

1. N'oublions pas qu'une des tâches à laquelle s'est continuellement dévoué Grégoire est d'élaborer des recueils d'actions illustres pour les écoles.

trésors quittent le sol français. Grégoire faisant des arts les « enfants de la liberté », comme tels, leur patrie est la patrie de la liberté : « nous transmettons ce double héritage à la postérité ».

Cet argument clé nous fait mieux comprendre autant la politique de recherche et de récupération des chefs-d'œuvre étrangers au nom de la liberté, devant laquelle nous autres contemporains sommes un peu mal à l'aise, que la politique de l'universalisation de la langue française, langue de la raison et de la liberté. Toutes deux sont animées de la conviction, comme le dit Grégoire, qu'« un préjugé détruit, une vérité acquise sont souvent plus importants que la conquête d'une cité », ces actions étant le fait des grands hommes, des œuvres d'art ou de la langue, véhicules pareillement, à leur façon particulière, du combat contre l'erreur et l'esclavage.

En développant dans ses rapports « culturels » cette thèse que détruire les monuments, vendre les livres à l'étranger, ne pas s'occuper des savants, gens de lettres, artisans, c'est faire le jeu des contre-révolutionnaires, abaisser la France et achever de « nous barbariser », Grégoire réussit à réconcilier esprit de conservation et esprit d'innovation dans ce qu'il considère former le véritable esprit révolutionnaire : tout en conservant le témoignage des arts, il s'agit de mettre en branle la « résurrection politique » de la France. L'art est ainsi vu à la fois comme témoin de l'histoire et comme porteur

de l'avenir, faisant œuvre de mémoire et de régénération, s'identifiant au développement même de la République¹.

À la base de la création du CNAM, de l'Institut national qui sonne le glas des anciennes académies, de la bibliographie générale, voire de la conservation et de l'entretien des jardins, on retrouve en filigrane les grandes lignes de son argumentaire : la France est un nouveau monde dont la nouvelle organisation sociale doit permettre par ses institutions l'épanouissement et susciter dans les esprits, par la conservation-transmission, l'exposition-exhibition, et la diffusion des connaissances humaines, des combinaisons nouvelles assurant le progrès.

C'est en germe l'idée du Musée, espace qui neutralise, en quelque sorte, le temps, dont la mission est plus didactique et utilitaire qu'ostentatoire, et qui accélère par l'émulation le caractère inventif des citoyens. Les projets d'institution du muséum, des archives, de les répartir entre Paris et la province permettent au discours qui s'élève contre la destruction des œuvres d'art de l'emporter et de ménager sa place à la solution de Cambon : la transformation du Louvre en Musée, en un monument qui en détruisant l'idée de la royauté conservera les « chefs d'œuvre dans les détestables palais de nos ci-devant rois ».

Les destructions continuent en dépit de la mise sous sauvegarde édictée par la loi des monuments des sciences

1. Voir James Leith, *The Idea of Art as Propaganda in France, 1750-1799*, Toronto, 1965.

et des arts. Grégoire s'étend encore, au nom du Comité d'instruction publique, sur le même sujet. Cependant, ces rapports du 8 brumaire et du 24 frimaire de l'an III n'ajoutent guère à la batterie d'arguments développés dans le premier rapport.

Les enjeux sont toujours de combattre l'ignorance et l'esprit contre-révolutionnaire, à la source des destructions opérées par le vandalisme. La figure du Barbare (du Vandale¹) synthétise ce double enjeu : en étouffant les Lumières, le Vandale étouffe la liberté, qui est l'essence même de la patrie ; il attente à la civilisation et ramène avec son insouciance criminelle et ses dévastations à l'âge de l'ignorance et de l'esclavage. Grégoire tente une nouvelle tactique qu'il espère plus efficace que les sanctions. Les moyens qu'il propose pour réduire la cupidité, faire cesser la friponnerie, bref lutter contre les machinations contre-révolutionnaires profitant aux ennemis de la patrie, sont donnés sous la forme de remèdes (« avisons aux remèdes »).

Il s'agit de compter sur la publicité : établir une nomenclature des méfaits pour faire honte aux coupables et appeler l'indignation sur les forfaits. Ensuite, et surtout, miser sur l'instruction civique et l'éducation morale comme remède principal : « montrons-lui (au Vandale) que ce livre est un arsenal propre à défendre ses droits ». Enfin

1. En nommant la chose j'ai voulu la tuer, dira Grégoire ; et jusqu'à maintenant en effet ces Vandales symbolisent la barbarie ignorante et destructrice.

quelques mesures concrètes sont envisagées, telles créer une Commission ambulante, un bureau de traduction (pour que tous puissent goûter les trésors contenus dans les livres et les inscriptions), le tri et l'inventaire des manuscrits que guignent les étrangers. À cela Grégoire ajoute l'exhortation à tous de veiller au bien public et de « dénoncer » les contrevenants car si la délation est odieuse, la dénonciation civique est une vertu.

En fait, Grégoire développe dans ces rapports sur le vandalisme, la double thèse au fondement de son action politique constante, culturelle et morale, et dont la portée considérable est d'une modernité et d'une pertinence remarquables : en premier lieu, les arts sont liés au développement équilibré, politique et moral, d'une nation. Comme le dit Grégoire : les arts, « l'existence politique et le caractère moral de la nation...[sont] un élément dont se compose le bonheur social ». En second lieu, encourager les arts et les artistes comme les grands hommes, c'est ranimer les sciences et les mœurs, les vertus et les lumières mais c'est, en même temps, proposer au monde la France et les Français, comme le reposoir et le ferment de la civilisation. Aussi est-ce au nom de la patrie que l'on doit conserver les chefs d'œuvre et que ceux-ci auront autant de gardiens que de bons citoyens.

Un grand homme est une propriété nationale

Il faut lire ensemble le rapport sur les grands hommes qui ont mérité les honneurs publics (grâce auquel Grégoire fera entrer Descartes au Panthéon) du 18 fructidor an III et celui sur les récompenses des gens de lettres, du 10 vendémiaire de la même année. Ils font partie de l'édification d'une politique du patrimoine national au nom du patriotisme et des valeurs démocratiques, qui ne se réduit certes pas à la conservation du patrimoine artistique. Se révélant comme on dit aujourd'hui proactif, Grégoire, au nom du Comité d'instruction publique, réclame, aux mêmes motifs que lorsqu'il s'agissait du patrimoine monumental, les moyens symboliques et matériels nécessaires à l'encouragement et à la récompense du patrimoine national humain. Un fonds de cent mille écus sera décrété à ces fins.

C'est un devoir patriotique en même temps que moral, fait valoir Grégoire : le peuple fait ainsi la guerre aux tyrans et protège les arts, les sciences et les arts, tout en discriminant parmi ceux-ci ce qui est bon et utile – voici, cependant, une restriction discutable car elle glisse facilement de la morale à l'idéologie, on l'a vu de nos jours avec les pays totalitaires et l'art du réalisme socialiste ; de même, elle vient alimenter le débat interminable entre l'art pour l'art et l'art engagé.

Le maître fil qui court à travers l'argumentation met en évidence le double rôle, à la fois idéologique et pratique, que les gens de la république des lettres ont joué, et continuent de jouer, pour d'abord déclencher la Révolution, prôner la liberté, et pour ensuite assurer le progrès et la gloire de la république politique grâce à leurs créations : « il est utile de rappeler aux citoyens la prépondérance politique que les sciences et les arts assurent à l'État qui les cultive ».

C'est d'ailleurs en des termes identiques proclamant la contribution des lettres à la Révolution et à sa complétion que l'idéologue Daunou, l'ami et le collègue de Grégoire, saluera le vote de la loi organique fondant le système d'instruction publique à la dernière séance de la Convention. Voulant donner un démenti à Machiavel qui observe que « les lettres marchent après les armes », et affirmer aussi combien les temps révolutionnaires ont permis avec « une nation entièrement rajeunie », le dépassement des maximes politiques des temps anciens, Grégoire dit :

Ils ont commencé la révolution, ils concourront à son achèvement ... La hache révolutionnaire a fait un abattis général ; il s'agit actuellement de créer ... il était peut-être plus facile de faire une nuit du 4 août que de créer une bonne loi.

Dans tous ces rapports faits au nom du Comité d'instruction publique, qu'il s'agisse de celui que je suis en train de discuter ou encore du rapport pour l'établissement d'une bibliographie générale, en l'an II, comprenant outre le

travail de catalogage des livres celui des objets scientifiques et de cabinets d'antiquités, ou du rapport visant l'abolition des anciennes académies et leur remplacement par des institutions nouvelles répondant aux temps nouveaux, ou encore celui pour l'établissement du CNAM, l'accent est mis sur le devoir social qui incombe aux savants, aux artistes, aux philosophes, aux littérateurs, aux artisans, de participer, en tant que tels, à la tâche commune : façonner le nouveau monde. En même temps Grégoire met au jour la dimension patriotique et émancipatrice de leurs activités, en tant que citoyens.

Créer, telle est la responsabilité qui incombe aux membres de la république des lettres, tâche beaucoup plus difficile que détruire ou supprimer. Comme le dit Grégoire :

la vôtre (sagesse) éclatera dans les mesures que vous prendrez, pour que, du milieu des décombres, le sanctuaire des arts, s'élevant sous les auspices de la liberté, présente la réunion organisée de tous les savants et de tous les moyens de science (*Rapport et projet de décret présenté à la séance du 8 août à la Convention nationale sur la suppression des académies et sociétés littéraires*).

En retour, tous ces pionniers, tous ces théoriciens, tous ces praticiens ont le droit, culturel pourrait-on dire, de bénéficier des récompenses et du soutien de la République reconnaissante.

Et les mesures à prendre pour créer – voilà le caractère unificateur de cette politique d'édification et d'encouragement du patrimoine culturel – ne manquent guère dans la nouvelle organisation sociale. Grégoire montre l'urgence, dans le domaine scientifique, à reprendre les ébauches à peine commencées, en géologie, chimie, statistiques, etc., bref à combler les lacunes « dans le tableau des connaissances humaines », justifiant aussi par cet argument la création de l'Institut national.

De même dans le domaine littéraire et culturel, il faut s'occuper des archives, créer de nouvelles pièces de théâtre, écrire une nouvelle histoire, entreprendre un nouveau dictionnaire. Tout est à refaire, à repenser, à développer les travaux commencés sous l'ancien régime au sein d'institutions devenues désuètes. Journaux, périodiques, voyages d'exploration, instruction publique, rien n'échappe à la nomenclature programmatique de Grégoire plaidant pour l'accroissement de la richesse nationale, richesse comprise au sens large qui embrasse, sur un large éventail, aussi bien les objets scientifiques et culturels, les plantes rares et les animaux, les jardins botaniques, le bureau des longitudes, les échanges commerciaux, que les hommes de talent et l'instruction publique qui doit « infiltrer les rameaux de l'arbre social ». C'est servir la patrie ensemble avec la « raison publique » qu'après avoir « émancipé l'esprit humain », il faille maintenant s'occuper à :

révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tous les genres de connaissances sont liés : ouvrons-en toutes les sources afin que les vertus éclipsent toutes les erreurs, afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que tout concoure à la gloire et à la prospérité de la République (*Rapport sur la bibliographie*, séance du 22 germinal, an II).

Au nom du bien public, obligation est faite maintenant d'assurer réciproquement aux hommes de talent les conditions matérielles et politiques d'épanouissement et de développement de leurs activités. Il faut admirer ici non seulement la cohérence du propre patriotisme de Grégoire, la perspicacité avec laquelle il mène son état des lieux et la prescience de ses indications à l'endroit des avenues scientifiques, artistiques ou littéraires qu'il s'agit désormais d'explorer, mais aussi l'actualité et la pertinence de son analyse des conditions du travail d'invention, de création et de recherche.

« Voulez-vous, dit-il en s'adressant à la Convention nationale, que la République soit bien servie ? » Il faut alors proportionner les traitements à l'étendue et à l'importance du travail ; ce n'est que par ce moyen, fait valoir Grégoire que l'on aura les « hommes les plus forts de l'Europe », dans toutes « les places où l'on peut influencer puissamment l'opinion publique et donner une haute idée de la nation », le bonheur des individus, faisant celui de l'espèce, conclut Grégoire (*Voir Rapport sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder*

aux savants, aux gens de lettres et aux artistes, 17 vendémiaire an III)

Ce qui date cependant l'argumentation de Grégoire, qui est presque partout intemporelle et universelle, est son insistance à vouloir que la vertu accompagne la vérité, autrement dit à proposer de ne rendre éligible aux récompenses que les hommes moraux en même temps qu'illustres. Cela fait des critères de sélection, si l'on peut dire, en termes contemporains : à côté du mérite scientifique on considérera « le moral individuel » avant de décerner encouragements et récompenses. On écartera ainsi les ambitieux égoïstes, les licenciés, les auteurs sans originalité pour ne retenir que les travaux qui ont concouru « puissamment au bonheur de la société ».

Cette préoccupation « morale » se retrouvera dans tous les projets de Grégoire qui touchent à l'organisation du monde savant. Elle prend sans doute ses racines dans ce mixte de patriotisme à l'antique et de morale janséniste qui caractérise son action politique. Ses prémisses reposent sur le lien inséparable qui unit, aux yeux de Grégoire, les sciences et la vertu, empêchant que le développement des arts ou des sciences ne se fasse qu'au profit de l'orgueil individuel ou encore ne sombre dans l'inutilité. Au contraire, de même que chez les Anciens, sciences et arts agiront comme « les ressorts entre les mains du gouvernement ». Grégoire répond ici à Rousseau, qu'il cite expressément, mais, visant par-delà les conventionnels

ennemis des scientifiques¹, soutient que : « Le génie vertueux est le père de la liberté et des révolutions ».

De résonance plus contemporaine, en revanche, est l'argument économique que Grégoire développe en parallèle à l'argument politique. De même, que détruire le patrimoine monumental ou artistique serait priver la république de richesses matérielles, de même fait-il remarquer, en s'appuyant sur des chiffres indiscutables, le commerce des livres, par exemple (outre le fait que leurs auteurs ont souvent porté les premiers coups au despotisme), assure la supériorité économique d'une nation en sus de son renom. Poussant jusqu'au bout cette idée, Grégoire préconise, de façon anticipatrice, l'établissement d'écoles de langues étrangères et de traductions. Ce sont des mesures urgentes à prendre pour permettre aux jeunes gens de conquérir les marchés étrangers, les échelles du Levant, l'Inde, notamment, parmi les plus lucratifs.

Une réflexion en prise sur les aspects contemporains de l'organisation du travail scientifique, de la circulation des idées, des itinéraires et des réseaux empruntés,

1. « Personne n'ignore ce que Jean-Jacques a pensé, ou du moins ce qu'il a écrit sur l'utilité des sciences. Mais il avait aussi prétendu qu'une vaste république est une chimère, que dès qu'un peuple se donne des représentants, il cesse d'être libre. Déjà nous avons, par le fait, résolu contre lui ces deux derniers problèmes : le premier est susceptible de la même solution. Si l'abus d'une chose prouvait contre la chose même, la vertu serait un mal ; au lieu d'arguer sur l'abus, il fallait prouver qu'il est inséparable des sciences et c'est ce qu'on avait garde d'entreprendre ».

anime aussi, de manière très neuve, la systématisation des justificatifs au vote du soutien aux grands hommes et aux moins grands. Elle serait encore de mise de nos jours pour aider à défendre la recherche dite fondamentale et désintéressée. Il me semble aussi que son analyse lui sert à reprocher, de manière indirecte, à tous les conventionnels « barbares » qu'il ne s'est pas fait faute de fustiger à d'autres occasions, la mort de Lavoisier et de tous les génies ayant péri sous la Terreur.

Grégoire montre, en donnant force exemples, d'une part, combien est efficace, la « chaîne des intermédiaires » qui unit dans une société tous les arts entre eux et, qui s'accompagne du respect des principes moraux. Il cite, pour cela, l'autorité de Hume, le philosophe moral qu'il préfère aux athées et matérialistes français. D'autre part, il insiste sur les liens entre la théorie et la pratique, lien qui ne se révèle pas toujours immédiatement. Il s'exclame : « le premier qui traita les gaz pensait-il qu'ils élèveraient les ballons, et que les ballons serviraient à battre nos ennemis ? ».

Grégoire ne songe pas seulement aux applications guerrières. Son argumentation se réfère, comme, plus tard, dans son rapport sur la création du CNAM, aux applications utiles et aux techniques accroissant le bien-être de l'humanité qui découlent des systèmes théoriques et des découvertes. En même temps, il engage à réfléchir sur la chaîne qui relie les savants à travers le temps et l'espace :

elle se forge grâce à l'engendrement des inventions et des techniques les unes par les autres. Cette image si juste et si moderne de l'histoire du travail scientifique vient aussi se consolider par l'aperçu que dresse Grégoire des étapes souvent imprévisibles de ses transformations :

Quand Galilée reconnut le cycloïde, soupçonnait-il que Pascal en déduirait tant de vérités, et que Huyghens s'en servirait pour rectifier les pendules ?

Présumait-on que Levret et Rameau appliqueraient avec succès la géométrie, le premier à l'art des accouchements, le second à la musique, et que les calculs algébriques éclaireraient la théorie des rentes viagères et des tontines ?

Et Grégoire, prenant vigoureusement le contrepied de la tendance ambiante de répéter le double aspect (politique et cognitif) en vertu duquel une nation ne peut se passer de ses savants, affirme :

Sans les sciences, l'industrie serait agonisante ; les arts et les sciences rentreraient dans l'enfance ou tomberaient dans la décrépitude. Toutes les connaissances utiles se donnent la main, et forment cette chaîne électrique dont les commotions ont renversé la tyrannie.

C'est pourquoi, maintenant que la France en a fini avec la violence et les destructions inutiles, il est légitime, voire obligatoire, que la France libérée de la tyrannie, la France « purifiée », devienne le seul sanctuaire des savants et des artistes. Grégoire le dit bien, se montrant par certaines conséquences de ses propositions dangereusement

près, anticipativement, des justifications des puissances colonisatrices ou même de la technique de *brainstorming* pratiquée de nos jours, et ce sera en discutant cette dernière argumentation que je conclurai cette communication :

La France esclave était l'asile des rois; la France purifiée sera l'asile des hommes. Là seront accueillis tous les amis des mœurs, des sciences et de la liberté. Encouragez les jeunes talents qui promettent des résultats précieux à la patrie, récompensez ceux qui entonnant les hymnes républicains, pénètrent les âmes d'un saint enthousiasme ; ceux qui par les charmes de la belle littérature, enrichissent la langue, épurent le goût, et moralisent la nation ; ceux qui perçant la nuit des temps, ou franchissant les obstacles qu'oppose la disparité des lieux et des idiomes, reviennent chargés de dépouilles étrangères, et nous transmettent l'expérience des siècles et des pays ; ceux qui s'élançant dans le laboratoire de la nature, nous révèlent les confidences qu'elle leur fait, grossissant le trésor de nos découvertes, ajoutent une vérité utile, un sentiment pur au dépôt des siècles, et agrandissent nos moyens de bonheur.

La République française comme légataire de l'humanité

Cette péroraison ne restera pas de pieux encouragements. Elle s'explique bien sûr comme venant renforcer la politique valorisant à l'égal de la force des armées protégeant la République et ses institutions nouvelles la force de la science et des arts. La France vue comme mère des armes, des arts et des lois est une vieille idée.

Grégoire, au nom du Comité d'instruction publique, convaincu de la mission civilisatrice et universelle de la France, patrie de la liberté, travaillera à élargir la politique de conservation et d'enrichissement du patrimoine national à une politique de conservation et d'enrichissement du patrimoine culturel mondial. La République des lettres a désormais une patrie politique, la République française, qui se trouve, en même temps, investie d'une mission dépassant les frontières temporelles et spatiales. De là, le devoir de ramener en France, transformée sous cet aspect en un vaste musée, les savants, les artistes – vertueux et innovateurs – les objets d'intérêt et les chefs-d'œuvre, autant d'illustrations de cette liberté qui les a fait éclore, seul milieu où ils pourront s'épanouir et où il leur sera fait justice. Dans un de ses rapports sur le vandalisme, Grégoire insiste : « La République française devrait être le dernier domicile des chefs d'œuvre des républiques grecques ».

Si l'on consulte les Tables des Procès-verbaux du Comité d'instruction publique¹, à l'entrée Grégoire, les directives se succèdent, enjoignant les représentants du Comité à saisir les œuvres d'art dans les pays occupés ou

1. Voir J. Boulad-Ayoub, (dir.), *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention (Corpus J. Guillaume)*, édition critique avec introduction générale, notes et mise à jour (en collaboration avec M. Grenon), préface de Michel Vovelle, Volume I (Introduction) + VIII volumes en dix-sept tomes, Paris, L'Harmattan, 1997, 6354 pages. I, 221 p., II, 496 p., III, 695 p., IV, 884 p., V, 679 p., VI, 973 p., VII, 705 p., VIII, 870 p., IX, 831 p.

vaincus. Il s'agit de ramener les chefs-d'œuvre dans leur ultime domicile, et du coup, d'enrichir un patrimoine national qui se confond avec le patrimoine de la liberté.

Nous voyons ainsi Grégoire chargé d'écrire, le 2 ventôse an III, « aux représentants près l'armée du Rhin de pourvoir au transport des tableaux, sculptures et autres objets d'art qui se trouvent dans le Palatinat et pays adjacents ».

Le 13 germinal, les commissaires « envoyés dans les pays conquis à la recherche des objets de sciences et d'arts », annoncent leur prochain retour.

Le 17 germinal, le général Ferrand est « invité à faire parvenir 50 caisses déposées dans le magasin de la République à Bruxelles, contenant des objets de sciences et arts, et à prendre des informations sur une caisse égarée » pendant qu'une « gratification est accordée à Cousté et Lallemand, qui ont transporté de Belgique à Paris des caisses d'objets d'arts et de sciences », le 18 germinal.

Le 22 germinal, le Comité écrit « aux commandants de Bonn, d'Aix-la-Chapelle, de Liège, et à Delbruck, administrateur à Stavelot, pour les engager à envoyer les objets de sciences et arts recueillis dans la Belgique et pays conquis »

Et enfin, le 14 messidor le « Comité charge Grégoire de lui faire un rapport sur les monuments de sciences et arts conquis dans divers pays ». Faisons observer un peu